

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal d'une session spéciale du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le mardi 17 février 2009, 20 h, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, sous la Présidence de Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière.

**ÉTAIENT aussi présents** : Messieurs les conseillers Luc St-Jacques, André Renaud, madame la conseillère Margaret C. Carey, messieurs les conseillers Jules Dagenais et Bernard Mailhot.

**ÉTAIENT également présentes** : Mesdames Patricia Fillet, secrétaire-trésorière et directrice générale, et Julie Dagenais, directrice des Loisirs et de la Culture et directrice adjointe par intérim.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, constatant qu'il y a quorum déclare l'assemblée ouverte.

**AVIS DE CONVOCATION**

Le 13 février 2009

Monsieur le Maire,  
Madame la conseillère,  
Messieurs les conseillers,

Avis vous est donné par la présente, qu'une session spéciale du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, est convoquée par la soussignée, pour être tenue le mardi 17 février 2009, 20 h, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, et que les sujets suivants seront déposés, à savoir :

**I. MINUTE DE SILENCE ET OUVERTURE DE LA SESSION**

**II. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**III. RÉOLUTIONS**

1. Pour adopter l'ordre du jour de la session spéciale du 17 février 2009.

**A.1 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION** : Pour accorder une dérogation mineure – Madame Josée-Anne Lavoie – 4, chemin de La Rochelle.

2. Pour accepter la levée de la session spéciale.

La Secrétaire-trésorière  
et Directrice générale,

Patricia Fillet

**LA PÉRIODE DE QUESTIONS ÉTANT TERMINÉE, LE CONSEIL MUNICIPAL PROCÈDE À L'ADOPTION DES ITEMS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR.**

09-02-047

**POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR –  
SESSION SPÉCIALE DU CONSEIL  
MUNICIPAL – 17 FÉVRIER 2009**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ RENAUD  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC ST-JACQUES**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande  
si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

**A.1 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION :** Pour accorder une dérogation  
mineure - Madame Josée-Anne Lavoie – 4, chemin de La Rochelle

**NOTE :** Aucune question n'a été posée relativement à l'assemblée publique de  
consultation.

09-02-048

**POUR ACCEPTER LA LEVÉE DE LA  
SESSION SPÉCIALE**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ RENAUD  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC ST-JACQUES**

PAR CES MOTIFS, la présente session est levée.

Adoptée.

---

Patricia Fillet  
Secrétaire-trésorière et Directrice générale

---

Jean Lafrenière  
Maire

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal d'une session régulière du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le mardi 17 février 2009, 20 h 15, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, sous la Présidence de Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière.

**ÉTAIENT aussi présents** : Messieurs les conseillers Luc St-Jacques, André Renaud, madame la conseillère Margaret C. Carey, messieurs les conseillers Jules Dagenais et Bernard Mailhot.

**ÉTAIENT également présentes** : Mesdames Patricia Fillet, secrétaire-trésorière et directrice générale, et Julie Dagenais, directrice adjointe par intérim et directrice des Loisirs et de la Culture.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, constatant qu'il y a quorum déclare l'assemblée ouverte.

**LA PÉRIODE DE QUESTIONS ÉTANT TERMINÉE, LE CONSEIL MUNICIPAL PROCÈDE À L'ADOPTION DES ITEMS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR.**

**09-02-049**

**POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR –  
SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL  
MUNICIPAL – 17 FÉVRIER 2009**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD MAILHOT  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ RENAUD**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que modifié en ajoutant l'item suivant :

2.2 Pour désigner la propriété connue comme étant le 2233, Montée Paiement -  
« **PARC MARC-CARRIÈRE** ».

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

**09-02-050**

**POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL  
DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 3 FÉVRIER 2009**

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARGARET C. CAREY  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC ST-JACQUES**

PAR CES MOTIFS ce Conseil accepte, tel que présenté, le procès-verbal de la session régulière du 3 février 2009, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

09-02-051

**POUR ABROGER ET REMPLACER LA RÉSOLUTION PORTANT LE  
NUMÉRO 08-09-300 – POUR NOMMER LES COMITÉS PERMANENTS  
ET AD HOC DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts peut, en vertu de l'article 82 du Code municipal, créer des comités permanents ou spéciaux qui sont chargés de : l'Administration, Travaux publics, Finances et Taxation, Loisirs et Culture, Environnement et Urbanisme, Sécurité publique, Ressources humaines, Hygiène du milieu, gestion, personnel, priorités, construction, voirie, sécurité civile, lutte contre les incendies, bibliothèques, patrimoine et autres;

CONSIDÉRANT l'article 61 du règlement de régie interne, le Maire et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale sont d'office membres de tous les comités créés par voie de résolution du Conseil municipal.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 16 septembre 2008, la résolution portant le numéro 08-09-300, aux fins d'abroger et remplacer à toutes fins que de droit la résolution portant le numéro 08-01-009.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ RENAUD  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI**

PAR CES MOTIFS ce Conseil forme, conformément à l'article 82 du Code municipal, les comités suivants et nomme les membres du conseil et les fonctionnaires qui en feront partie, savoir :

COMITÉS PERMANENTS			
NOM DU COMITÉ	FONCTIONNAIRES RESPONSABLES	MEMBRES	MANDAT RECOMMANDATIONS
<b>Comité général ou plénier du Conseil</b>	La Secrétaire-trésorière et Directrice générale et tous les responsables des services municipaux	Tous les membres du Conseil municipal	<b>Prendre des orientations ou des décisions</b> sur les dossiers présentés par les fonctionnaires en vue de la session du Conseil.
<b>Comité Consultatif d'urbanisme</b>	Responsable du service de l'Environnement et de l'Urbanisme, et secrétaire du Comité	Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président	<b>Faire des recommandations</b> aux membres du conseil en matière d'aménagement du territoire, effectuer des études en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement et de construction, formuler des avis sur les dérogations mineures, consulter les parties intéressées lors de citation d'un monument historique ou la constitution d'un site du patrimoine.
<b>Comité des Travaux publics</b>	Jean-François Grandmaitre, ing., directeur du service des Travaux publics	Madame la conseillère Margaret C. Carey  Monsieur le conseiller André Renaud	<b>Faire des recommandations</b> aux membres du conseil en matière de voirie, d'entretien, de réparations et de construction de chemins municipaux, d'installation d'enseignes sécuritaires et de signalisation, de luminaires, d'acquisition de véhicules, de réglementation.
<b>Comité des Loisirs et de la Culture</b>	Madame Julie Dagenais, directrice du service des Loisirs et de la Culture, et secrétaire du Comité	Monsieur le conseiller Bernard Mailhot  Monsieur le conseiller Luc St-Jacques	<b>Faire des recommandations</b> aux membres du conseil en matière de loisir et de culture, jouer un rôle de dispensateur de services en loisirs, de concertation et de soutien vis-à-vis les organismes du milieu.  Effectuer avec le bureau de la Directrice générale le suivi du plan d'action et des questions reliées à la famille.

09-02-051

<p><b>Comité des Finances</b></p>	<p>Madame Stéphanie Giroux, directrice du service des Finances, et secrétaire du Comité</p> <p>Bureau de la Directrice générale</p>	<p>Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière</p>	<p><b>Faire des recommandations en matière de finances municipales</b>, incluant les politiques et règlements ayant une incidence financière, préparer et soumettre les prévisions budgétaires, états financiers et rapports requis soumettre les recommandations pour les octrois aux organismes, associations, athlètes sportifs en matière des arts, du milieu récréatif, culturel et autres. Proposer des politiques visant le soutien financier des organismes.</p> <p>Voir à l'application du règlement instituant le fonds de pension et tout ce qui concerne les conventions collectives.</p>
<p><b>Corporation de la Caverne Lafleche inc.</b></p>	<p>Bureau de la Directrice générale</p>	<p>Monsieur le conseiller Luc St-Jacques</p> <p>Monsieur le conseiller Jules Dagenais</p>	<p><b>Représenter la Municipalité de Val-des-Monts</b> au sein du Conseil d'administration de la Corporation de la Caverne Lafleche inc., faire rapport aux membres du conseil municipal des orientations et décisions prises par la Corporation et soumettre tous les comptes rendus et rapports requis.</p>
<p><b>Association récréative de Val-des-Monts</b></p>	<p>Bureau de la Directrice générale</p>	<p>Monsieur le conseiller Luc St-Jacques</p> <p>Monsieur le conseiller André Renaud</p> <p>Madame Patricia Fillet</p>	<p><b>Représenter la Municipalité de Val-des-Monts</b> au sein du Conseil d'administration de la l'Association récréative de Val-des-Monts, faire rapport aux membres du conseil municipal des orientations et décisions prises par l'Association et soumettre tous les comptes rendus et rapports requis.</p>
<p><b>Comité des Ressources humaines</b></p>	<p>Bureau de la Directrice générale</p>	<p>Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière</p> <p>Monsieur le conseiller Jules Dagenais</p>	<p><b>Faire des recommandations</b> aux membres du conseil en matière de relations de travail, voir à l'application des conventions des conditions de travail, des conventions collectives, de la formation du personnel.</p>
<p><b>Comité – Fédération des Lacs</b></p>	<p>Service de l'Environnement et de l'Urbanisme</p>	<p>Monsieur le conseiller Bernard Mailhot, président</p> <p>Monsieur le conseiller Jules Dagenais</p> <p>Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière</p>	<p><b>Représenter la Municipalité de Val-des-Monts</b> au sein du Comité des Lacs, faire rapport aux membres du conseil municipal des orientations et décisions prises par le Comité et soumettre tous les comptes rendus et rapports requis.</p> <p>Travailler en collaboration avec la Fédération et le bureau de la Directrice générale pour les projets, au préalable, approuvés par la Municipalité.</p>
<p><b>Comité des Incendies</b></p>	<p>Monsieur Benoit Gagnon, directeur du service de Sécurité incendie, et secrétaire du Comité</p>	<p>Madame la conseillère Margaret C. Carey</p> <p>Monsieur le conseiller André Renaud</p>	<p><b>Faire des recommandations</b> aux membres du conseil en matière du schéma de prévention incendies, des orientations et soumettre tous les comptes rendus et rapports requis.</p>

09-02-051

<b>Mariage civil ou union civile</b>	Madame Patricia Fillet, secrétaire-trésorière et directrice générale, les services du Secrétariat, des Finances, de la Taxation, des Loisirs et de la Culture, et de l'Environnement et de l'Urbanisme	Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, monsieur le conseiller Luc St-Jacques, madame la conseillère Margaret C. Carey, monsieur le conseiller Bernard Mailhot	<b>Le mandat est de</b> s'acquitter des devoirs incombant aux mariages civils ou aux unions civiles, tel que prescrit par la Loi.
<b>COMITÉS AD HOC</b>			
<b>NOM DU COMITÉ</b>	<b>FONCTIONNAIRES RESPONSABLES</b>	<b>MEMBRES</b>	<b>MANDAT RECOMMANDATIONS</b>
<b>Comité de revitalisation et du développement socio-économique</b>	Bureau de la Directrice générale	Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière  Monsieur le conseiller Bernard Mailhot	<b>Faire des recommandations</b> aux membres du conseil en matière de revitalisation et de développement socio-économique pour l'ensemble du territoire de la Municipalité et ce, en fonction des objectifs et des orientations donnés par les membres du conseil municipal en collaboration avec les divers services impliqués dans l'élaboration du programme de revitalisation et du développement socio-économique en vue d'améliorer la qualité de vie des Montvalois et Montvaloises et en vue d'augmenter la qualité et la quantité des services offerts sur le territoire de la Municipalité.
<b>Comité Consultatif de la sécurité publique de Val-des-Monts</b>	Monsieur Benoit Gagnon, directeur du service de Sécurité incendie, et secrétaire du Comité	Monsieur le conseiller Bernard Mailhot	<b>Faire des recommandations</b> aux membres du conseil pour l'élaboration d'une politique en sécurité publique sur le territoire Montvalois, faire rapport aux membres du conseil des orientations et des décisions du Comité, et soumettre tous les comptes rendus et rapports requis.
<b>Comité – La Chaumière entre Monts et Vallées</b>	Madame Julie Dagenais, directrice du service des Loisirs et de la Culture, et secrétaire du Comité	Monsieur le conseiller Bernard Mailhot	<b>Faire des recommandations</b> aux membres du conseil en tant que responsable des questions relatives à la famille entourant la Maison de la famille «La Chaumière entre Monts et Vallées».
<b>Comité – Politique familiale</b>	Madame Julie Dagenais, directrice du service des Loisirs et de la Culture, et secrétaire du Comité	Monsieur le conseiller Bernard Mailhot	<b>Faire des recommandations</b> aux membres du conseil en tant que responsable des questions relatives à la famille.

Cette résolution abroge et remplace à toutes fins que de droit la résolution portant le numéro 08-09-300.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

09-02-052

**POUR DÉSIGNER LA PROPRIÉTÉ CONNUE COMME ÉTANT  
LE 2233, MONTÉE PAIEMENT – « PARC MARC-CARRIÈRE »**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 5 août 2008, la résolution portant le numéro 08-08-269, autorisant Son Honneur le Maire et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale à signer tous les documents pertinents aux fins d'acquérir les lots 1 933 208, 1 934 297 et 1 934 308 au Cadastre du Québec, connus comme étant le 2233, Montée Paiement à Val-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts tient à honorer monsieur Marc Carrière pour son implication et son dévouement exceptionnel à titre de conseiller (1992 à 1996) et Maire (1996 à 2008) à la Municipalité.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC ST-JACQUES  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARGARET C. CAREY**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil nomme les lots 1 933 208, 1 934 297 et 1 934 308 au Cadastre du Québec, connus comme étant le 2233, Montée Paiement à Val-des-Monts, « **PARC MARC-CARRIÈRE** ».

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

09-02-053

**POUR AUTORISER CERTAINS TRAVAUX – BELL CANADA –  
CHEMINS JACQUES-PATENAUDE ET DE VAL-DU-LAC –  
POSE DE RÉSEAU AÉRIEN DONT 4 POTAUX ET TIGES**

CONSIDÉRANT QUE Bell Canada projette d'effectuer certains travaux dans la Municipalité de Val-des-Monts, plus précisément à l'angle des chemins Jacques-Patenaude et de Val-du-Lac;

CONSIDÉRANT QUE les travaux consistent à la poste de réseau aérien dont 4 poteaux et tiges:

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts désire approuver les travaux devant être effectués par Bell Canada et mandate le Directeur du service des Travaux publics pour effectuer l'approbation finale à la fin des travaux.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ RENAUD  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Autorise, sur la recommandation du service des Travaux publics et l'approbation de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, les travaux projetés par Bell Canada et ce, plus précisément à l'angle des chemins Jacques Patenaude et de Val-du-Lac, pour la pose de réseau aérien dont 4 poteaux et tiges et ce, tel qu'indiqué sur les plans faisant partie des présentes et ce, sous approbation finale du Directeur du service des Travaux publics à la fin des travaux.
- ✓ Souligne que Bell Canada devra communiquer, 24 h avant les travaux, avec monsieur Jean-François Grandmaître, directeur du service des Travaux publics.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

09-02-054

**POUR ACCEPTER LE RAPPORT DES DÉPENSES EN  
IMMOBILISATION – POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT  
LE 31 JANVIER 2009 AU MONTANT DE 11 472,73 \$**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 6 mars 2007, la résolution portant le numéro 07-03-080 adoptant le règlement portant le numéro 625-07, aux fins d'abroger le règlement portant le numéro 424-98 et le remplacer par un règlement aux fins de décréter une délégation de pouvoir, les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la part du Conseil à la Directrice générale, au Directeur général adjoint, au Secrétaire-trésorier, au Secrétaire-trésorier adjoint et aux fonctionnaires responsables d'un service;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9.3 – Suivi et reddition de comptes budgétaires du règlement portant le numéro 625-07 stipule qu'un rapport périodique des activités d'investissement doit être déposé au Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE madame Julie Quesnel, directrice du service des Finances par intérim, nous présente, dans un rapport faisant partie des présentes, le détail des dépenses en immobilisation au montant de 11 472,73\$ et ce, pour la période se terminant le 31 janvier 2009.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD MAILHOT**

PAR CES MOTIFS ce Conseil accepte, sur la recommandation de la Directrice du service des Finances par intérim et l'approbation de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, le rapport des dépenses en immobilisation démontrant des dépenses totalisant un montant de 11 472,73 \$, pour la période se terminant 31 janvier 2009, le tout préparé par madame Julie Quesnel, directrice du service des Finances par intérim.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

09-02-055

**POUR RENOUVELER L'ENTENTE VISANT LA GESTION,  
L'OPÉRATION ET L'ENTRETIEN DES OUVRAGES DE  
TRAITEMENT DES EAUX USÉES – PROJET LESAGE –  
FIRME AQUATECH – DÉCRÉTER UNE DÉPENSE AU  
MONTANT DE 12 300 \$ « TAXES EN SUS » POUR UNE  
PÉRIODE DE 10 MOIS, SOIT DU 1<sup>ER</sup> MARS AU 31 DÉCEMBRE  
2009 – AUTORISER DES PAIEMENTS MENSUELS**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenu le 20 février 2007, la résolution portant le numéro 07-02-061, aux fins d'accepter la soumission en provenance de la firme Aquatech visant la gestion, l'opération et l'entretien des ouvrages de traitement des eaux usées du projet Lesage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenu le 19 février 2008, la résolution portant le numéro 08-02-061, aux fins de renouveler l'entente visant la gestion, l'opération et l'entretien des ouvrages de traitement des eaux usées du projet Lesage avec la firme Aquatech;

09-02-055

CONSIDÉRANT QUE suivant l'entente intervenue entre les parties, il est prévu que celle-ci peut être renouvelée par périodes successives de 12 mois et que exceptionnellement les parties se sont entendues pour renouveler pour une durée de 10 mois soit du 1<sup>er</sup> mars au 31 décembre 2009, et indexée suivant l'indice des prix à la consommation de Statistiques Canada, région d'Ottawa. Les montants indexés pour les 10 prochains mois seront les suivants :

- |   |   |
|---|---|
| - Gestion, opération et entretien de l'ensemble des ouvrages de traitement des eaux usées (une visite par semaine) :                    | 9 540 \$ « taxes en sus »<br>954 \$ « taxes en sus » par mois                                 |
| - Prélèvement des échantillons d'eaux usées et frais d'analyses et de transport des échantillons et de coordination avec le Laboratoire | 2 760 \$ « taxes en sus »<br>276 \$ « taxes en sus » par mois                                 |
| - Taux horaire en cas d'urgence ou à l'extérieur des visites régulières « taxes en sus » :  | Opérateur : 34,25 \$ / heure<br>Surintendant : 42,50 \$ / heure<br>Déplacement : 0,49 \$ / km |
| - Coût des analyses supplémentaires :   | Prix coûtant majoré de 10 %   |

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil croit opportun de renouveler ladite entente.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC ST-JACQUES  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Accepte, sur la recommandation de la Directrice du service des Finances par intérim et l'approbation de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, de renouveler l'entente avec la firme Aquatech, sise au 101, boul. Roland-Therien, Longueuil (Québec) J4H 4B9, visant la gestion, l'opération et l'entretien des ouvrages de traitement des eaux usées du projet Lesage
- ✓ Mentionne que les montants indexés dans l'entente à intervenir pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 décembre 2009 seront les suivants :

- Gestion, opération et entretien de l'ensemble des ouvrages de traitement des eaux usées (une visite par semaine) :	9 540 \$ « taxes en sus » 954 \$ « taxes en sus » par mois
- Prélèvement des échantillons d'eaux usées et frais d'analyses et de transport des échantillons et de coordination avec le Laboratoire	2 760 \$ « taxes en sus » 276 \$ « taxes en sus » par mois
- Taux horaire en cas d'urgence ou à l'extérieur des visites régulières « taxes en sus » :	Opérateur : 34,25 \$ / heure Surintendant : 42,50 \$ / heure Déplacement : 0,49 \$ / km
- Coût des analyses supplémentaires :	Prix coûtant majoré de 10 %
- ✓ Souligne que les paiements seront effectués en douze (10) versements égaux et que le contrat est renouvelable au 1<sup>er</sup> janvier 2010 suivant l'indice des prix à la consommation de Statistiques Canada, région d'Ottawa

09-02-055

- ✓ Autorise Son Honneur le Maire ou le Maire suppléant et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou la Directrice des Loisirs et de la Culture et Directrice générale adjointe par intérim, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents pertinents
- ✓ Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Poste budgétaire	Montant	Description
02-415-00-521	13 268,62 \$	Entretien et réparation - Infrastructures
54-134-91-000	615,00 \$	Ristourne TPS

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

09-02-056

**POUR AUTORISER LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE – A EMPRUNTER 140 000 \$ DU FONDS DE ROULEMENT - REMBOURSEMENT SUR UNE PÉRIODE DE QUATRE ANS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts s'est constituée un fonds de roulement de 500 000 \$ suite à l'adoption des règlements portant les numéros 448-99, 468-00, 493-01, 510-02 et 526-03;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 5 avril 2004, la résolution portant le numéro 04-04-143 aux fins d'autoriser un emprunt de 500 000 \$ du fonds de roulement pour effectuer des travaux spéciaux et prévoir le remboursement sur une période de cinq ans à raison de 100 000 \$ par année;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 400 000 \$ du fonds de roulement est disponible au 31 décembre 2008;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a effectué des travaux spéciaux durant l'année 2008 sur les chemins Sauvé, du Ruisseau et du Fort pour une dépense totale estimée à environ 614 262,54 \$ et qu'un montant de 475 000 \$ était prévu au budget;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1094 du Code municipal, le Conseil peut par résolution, emprunter des deniers au fonds de roulement pour des dépenses en immobilisation;

CONSIDÉRANT QUE le terme de remboursement de ces emprunts ne peut excéder cinq ans.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ RENAUD**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Autorise la Secrétaire-trésorière et Directrice générale à emprunter un montant de 140 000 \$ du fonds de roulement et ce, pour les travaux spéciaux 2008 « Immobilisations »
- ✓ Prévoit que le remboursement de son fonds de roulement se fera sur une période de quatre ans à raison de 35 000 \$ par année de 2010 à 2013
- ✓ Décrète qu'une taxe foncière générale sera imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables pour pourvoir au remboursement de ces emprunts

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

09-02-057

**POUR DÉCRÉTER UNE DÉPENSE AU MONTANT  
DE 120 078 \$ - SUBVENTIONS - ASSOCIATIONS  
ET ORGANISMES COMMUNAUTAIRES – ANNÉE 2009**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs associations et organismes communautaires de la Municipalité de Val-des-Monts ont fait parvenir des demandes de subventions aux fins de leurs permettre de poursuivre leurs activités tout au long de l'année 2009;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session spéciale de son Conseil municipal, tenue le 16 décembre 2008, la résolution portant le numéro 08-12-416, aux fins d'accepter le budget pour l'année 2009;

CONSIDÉRANT QUE certaines sommes ont été prévues pour venir en aide aux organismes et associations communautaires de Val-des-Monts.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD MAILHOT  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Décrète, sur la recommandation du Comité des Finances et l'approbation de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, une dépense au montant de 120 078 \$, aux fins d'octroyer des subventions aux organismes et associations communautaires, tel que présenté dans le rapport détaillé des subventions 2009 faisant partie des présentes
- ✓ Autorise la Secrétaire-trésorière et Directrice générale à émettre les subventions octroyées par chèques, bons de commandes ou autres et ce, au fur et à mesure que les besoins se présenteront
- ✓ Souligne qu'aucune subvention ne sera octroyée si la Municipalité n'a pas reçu les rapports financiers 2008
- ✓ Le bureau de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale pourra requérir de tous organismes subventionnés un rapport financier pour le montant de la subvention ainsi que les pièces justificatives, si nécessaire.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

09-02-058

**POUR REFUSER TOUS LES SOUMISSIONNAIRES –  
FOURNITURE ET INSTALLATION – AUVENT ET ABRI  
EXTÉRIEUR POUR LE SYSTÈME DE CHAUFFAGE AU  
CENTRE COMMUNAUTAIRE DU PARC THIBAUT**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Robert Osborne, inspecteur en Bâtiment et Environnement, a demandé des soumissions par invitation, le 23 janvier 2009, pour la fourniture et l'installation d'un auvent et abri extérieur pour le système de chauffage au centre communautaire du parc Thibault;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires suivants ont fait connaître leur prix suite aux demandes et exigences contenues dans le cahier des charges, savoir :

FIRMES	PRIX «TAXES INCLUSES»
Les Constructions Mario Raymond 1769, route du Carrefour Val-des-Monts (Québec) J8N 7M7	36 120 \$

09-02-058

<b>FIRMES</b>	<b>PRIX «TAXES INCLUSES»</b>
Monsieur Paul W. Kelly Construction Profab 141, rue Champlain Gatineau (Québec) J8X 3R1	40 352,81 \$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts refuse toutes les soumissions reçues compte tenu des prix soumissionnés élevés et que ladite Municipalité désire se prévaloir de l'article 7 du cahier des charges stipulant que la Municipalité de Val-des-Monts se réserve, toutefois, le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC ST-JACQUES  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ RENAUD**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Refuse, sur la recommandation de la Directrice du service des Loisirs et de la Culture et Directrice générale adjointe par intérim et l'approbation de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, toutes les soumissions reçues pour la fourniture et l'installation d'un auvent et abri extérieur pour le système de chauffage au centre communautaire du parc Thibault, le tout en se prévalant de l'article 7 du cahier des charges stipulant que la Municipalité de Val-des-Monts se réserve, toutefois, le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions
- ✓ Autorise la Secrétaire-trésorière et Directrice générale à faire le nécessaire afin de retourner en soumission pour la fourniture et l'installation d'un auvent et abri extérieur pour le système de chauffage au centre communautaire du parc Thibault

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

09-02-059

**POUR ADOPTER LE PROCÈS-VERBAL DU  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME –  
SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2009**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ RENAUD  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC ST-JACQUES**

PAR CES MOTIFS ce Conseil adopte, tel que présenté, le procès-verbal de la séance régulière du Comité Consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le 14 janvier 2009 et ce, tel que requis par l'article 65 du règlement portant le numéro 579-05.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

09-02-060

**POUR ACCORDER UNE DÉROGATION MINEURE -  
MADAME JOSÉE-ANNE LAVOIE - 4, CHEMIN DE  
LA ROCHELLE**

---

CONSIDÉRANT QUE Madame Josée-Anne Lavoie a présenté au service de l'Environnement et de l'Urbanisme de ladite Municipalité une demande de dérogation mineure qui a pour objet de régulariser l'implantation d'une habitation qui a été construite à 10,67 mètres de la ligne avant au lieu de 15 mètres, ainsi que d'une galerie qui a été construite à 8,95 mètres de la ligne avant au lieu de 11,3 mètres et ce, pour la propriété connue comme étant le 4, chemin de La Rochelle;

CONSIDÉRANT QUE le service de l'Environnement et de l'Urbanisme a fait connaître ses recommandations dans un rapport daté du 25 novembre 2008;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'urbanisme a fait connaître ses recommandations dans un rapport daté du 10 décembre 2008;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a paru dans le journal « L'Envol », lors de l'édition du 21 janvier 2009, conformément au règlement portant le numéro 440-99.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC ST-JACQUES  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI**

PAR CES MOTIFS ce Conseil accorde, sur la recommandation du service de l'Environnement et de l'Urbanisme et l'approbation de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, une dérogation mineure, telle que formulée par madame Josée-Anne Lavoie, aux fins de régulariser l'implantation d'une habitation qui a été construite à 10,67 mètres de la ligne avant au lieu de 15 mètres, ainsi que d'une galerie qui a été construite à 8,95 mètres de la ligne avant au lieu de 11,3 mètres et ce, pour la propriété connue comme étant le 4, chemin de La Rochelle.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, demande le vote sur la résolution principale.**

Ont voté **POUR** : Messieurs les conseillers Luc St-Jacques, André Renaud et Jules Dagenais.

Ont voté **CONTRE** : Madame la conseillère Margaret C. Carey et monsieur le conseiller Bernard Mailhot.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, désire enregistrer son vote. Il vote POUR.

**POUR : 4  
CONTRE : 2**

Adoptée.

09-02-061

**POUR MANDATER LA FIRME DONALD J. BRAYLEY  
ROBINSON GUERRIER, HUISSIERS DE JUSTICE -  
TRAVAUX NON COMPLÉTÉS**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a obtenu des jugements en Cour supérieure pour les (3) dossiers suivants :

- ✓ 78 et 81, chemin de la Sapinière (bande riveraine et installation septique)
- ✓ 289, chemin Saint-Antoine (installation septique)
- ✓ 23, rue Loyer (nuisance)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a fait parvenir à ses procureurs des résolutions mandatant ceux-ci pour chacun des dossiers susmentionnés;

09-02-061

CONSIDÉRANT QUE des jugements ont été obtenus pour chacun de ces dossiers et que ces jugements exigeaient des propriétaires de faire les travaux correctifs, le tout tel que demandé par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires concernés n'ont pas effectué les travaux et ouvrages demandés et n'ont aucunement communiqué avec la Municipalité pour obtenir les permis nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts n'a pas reçu tous les documents requis afin d'approuver les permis nécessaires.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD MAILHOT  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ RENAUD**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Mandate, sur la recommandation du service de l'Environnement et de l'Urbanisme et l'approbation de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, la firme Donald J. Brayley Robinson Guerrier, huissiers de justice, afin d'exécuter ou de faire exécuter les travaux demandés par la Municipalité et ordonnés par jugements de la Cour supérieure du Québec
- ✓ Souligne que les frais des travaux, qui seront exécutés sous la surveillance de la Municipalité, seront appliqués sur les comptes de taxes respectifs selon les méthodes du service des Finances et de la Taxation afin de récupérer les dépenses encourues

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

09-02-062

**POUR MANDATER LA FIRME D'AVOCATS RPGL (S.E.N.C.)  
- DOCUMENTS MANQUANTS – DÉPÔTS PERDUS  
- REQUÊTE À LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a émis divers permis de construction pour des nouvelles constructions, pour des installations septiques, pour des puits et pour des travaux en milieu riverain pour les (14) propriétés suivantes, savoir :

176, chemin Champeau	19, chemin du Lac-de-l'Écluse
7, rue de la Baie	12, rue Périneault
1604, Montée Paiement	17, chemin des Riverains
162, chemin Sauvé	187, chemin du Lac-Croche
105, chemin des Bâisseurs	15, chemin de la Seigneurie
285, chemin du Ruisseau	153, chemin du Rubis
178, chemin du Rubis	10, chemin du Hibou

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a fait parvenir, en janvier 2008, un avis aux propriétaires des propriétés susmentionnées, détenant un permis de 2006, pour les aviser que leur dépôt pourrait être perdu si les documents requis n'étaient pas envoyés à la Municipalité avant que le délai de deux ans ne soit dépassé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts n'a pas reçu tous les documents requis afin d'effectuer les remboursements des dépôts, le tout suivant les avis envoyés aux propriétaires des (14) propriétés susmentionnées.

09-02-062

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ RENAUD  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI**

PAR CES MOTIFS ce Conseil mandate, sur la recommandation du service de l'Environnement et de l'Urbanisme et l'approbation de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, la firme d'avocats RPGL (S.E.N.C.), sise au 85, rue Bellehumeur, bureau 260, Gatineau (Québec) J8T 8B7, pour présenter une requête à la Cour supérieure du Québec afin d'obtenir les documents nécessaires à la fermeture des dossiers et à la certification que les travaux ont été effectués conformément aux documents soumis lors de la demande de permis.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

09-02-063

**POUR ACCEPTER LA LEVÉE  
DE LA SESSION**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD MAILHOT**

PAR CES MOTIFS, la présente session est levée.

Adoptée.

---

Patricia Fillet  
Secrétaire-trésorière et Directrice générale

---

Jean Lafrenière  
Maire